



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 05/2024 au Conseil communal de Sullens

Crédits complémentaires 2024

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et selon le préavis 3/2021 *Compétences financières de la Municipalité*, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les dépassements du compte de fonctionnement et de solliciter l'octroi des divers crédits complémentaires qui n'étaient pas prévisibles ou non prévus lors de l'établissement du budget 2024.

Budget de fonctionnement

Comptes	Désignation	Budget 2024 en CHF	Complément demandé en CHF
<u>3</u>	DOMAINES ET BÂTIMENTS		
352 <u>352.3140.00</u>	Auberge <u>Entretien des bâtiments</u> Divers travaux appartement et auberge	10'000	35'000
354 <u>354.3140.00</u>	Bâtiment commercial/bibliothèque <u>Entretien du bâtiment</u> Remise en état verrière et plus-values suite dégât d'eau (non-couverts par assurance) – Travaux urgents approuvés par la commission des finances	10'000	30'000
<u>8</u>	SERVICES INDUSTRIELS		
810 <u>810.3140.00</u>	Service des eaux <u>Entretien réseau et station de pompage</u> Pose d'un turbidimètre à l'arrivée de l'eau des sources (contrôle de qualité selon recommandation de l'OFCO)	35'000	25'000
	Total des crédits nets complémentaires		90'000

CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 11 décembre 2024, après avoir :
vu le préavis municipal 05/2024,
où le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2024 concernant le compte de fonctionnement pour un montant net total de CHF 90'000.-.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


C. Gozel



La Secrétaire :


N. Bégel

Responsable du préavis : M. Christian Gozel, Syndic

Commission des finances : M. Eric Dubauloz, M. Mathieu Cappi, Mme Aline Jordan, M. Frank Dayen, M. Henri Martin